

Quoi de neuf chez nous?

Votre journal communal



Au sommaire :

- Edito du maire
- Horaires de la bibliothèque de Bagnols les Bains
- Nouvelle organisation
- Les différentes compétences
- Déploiement de la fibre optique
- Infos sur les voies communales
- Parution d'un ouvrage local
- La recette
- La photo du jour



CONTACT: Quartier la remise
Le Bleygard
48190 MONT LOZERE ET GOULET
04.66.31.13.83
mairie@montlozeregoulet.fr

Site Internet: www.mont-lozere-et-goulet.fr

Facebook: @montlozereetgoulet

Edito du Maire



Cinquième année de mandat pour l'équipe en place.

Les projets envisagés s'engagent pour certains, se terminent pour d'autres. Il était temps de faire une analyse financière rétrospective de la commune avec notre conseiller aux décideurs locaux de la Direction Générale des Finances Publiques (celui qu'on appelait autrefois le trésorier).

L'analyse démontre la bonne santé de la collectivité sur notre budget principal et nos budgets annexes (cinq). Seul point noir, le budget de l'eau qui a du mal à s'équilibrer. Il faudra trouver des solutions. Malgré tout, les moyens sont là et on peut être optimistes pour les années à venir : la commune pourra faire face à ses obligations.

De plus notre commune est très peu endettée. Beaucoup de logements loués devront bénéficier de travaux pour les mettre aux normes actuelles. D'où la nécessité de mettre en place un plan pluriannuel d'investissement et la commune s'y emploie.

L'été arrive, le volume de foin a tenu ses promesses, les vacanciers, les randonneurs sont là. Les associations s'investissent pour animer notre territoire.

Dans la morosité générale, notre collectivité peut raisonnablement regarder l'avenir avec sérénité.

Soyons conscients qu'aujourd'hui notre commune Mont Lozère et Goulet, est un espace privilégié.

Modification des horaires de la bibliothèque



La bibliothèque de la commune déléguée de Bagnols les bains vous informe du changement de ses horaires d'accueil.

Désormais, les nouveaux horaires d'ouverture sont :

Mardi de 16h00 à 18h00

Samedi matin de 10h00 à 12h30

...Mais le plaisir de la lecture lui ne change pas!



Nouvelle organisation à la mairie

On l'a souhaité et elle se met en place progressivement...

Elle, c'est notre nouvelle organisation proposée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale et validée par le maire, les maires délégués et par l'ensemble du conseil municipal.

Cette évolution s'est accompagnée du recrutement d'une nouvelle secrétaire générale et d'un responsable du pôle territoire et vie locale.

Tous les deux ont pris leur poste récemment et déjà les effets se font sentir avec des propositions positives qui devraient impacter favorablement le fonctionnement de notre commune.

Si Stéphane Denjean arrive de la Direction départementale des territoires, Yannick Potelet exerçait précédemment à la communauté de communes Mont Lozère.

En ayant fait le choix de rejoindre notre commune c'est bien l'ensemble de nos projets et des fonctionnements d'une collectivité qui les a intéressés. Intéressés également par le challenge du changement de nos pratiques pour une meilleure efficacité.

Bien entendu les élus gardent la main sur les décisions que notre conseil municipal doit étudier et voter.



Dans un prochain numéro nous vous présenterons l'organigramme détaillé de l'ensemble de nos personnels.

Mme Stéphane Denjean :

Titulaire d'une maîtrise de « sciences économie et gestion » puis d'un Master « management de la documentation et de l'information », ce sont bien ses expériences diverses, qui l'ont amené à être recrutée en Lozère comme Cheffe de projet Village d'Avenir. Dans ce cadre, ce sont des conseils de l'aide à la conception, de la construction et de la conduite de projets qui lui ont permis de mettre en œuvre ses compétences. Forte de vingt ans d'expérience, dans le domaine de l'administration et des politiques publiques, c'est bien son intérêt pour la ruralité et la proximité des communes qui l'ont intéressée pour candidater dans notre collectivité tout récemment en septembre 2024. On peut lui souhaiter une pleine réussite et adaptation dans ce nouveau poste. Notre commune a fait un bon recrutement qui était devenu nécessaire.



M. Yannick Potelet :

Pas de surprise pour notre commune puisqu'il exerçait depuis cinq ans, le poste de responsable technique à la communauté de commune « Mont Lozère ».

Dans ce cadre, nous avons à faire à lui dans de nombreux projets de travaux qu'il mettait en œuvre avec beaucoup de compétences.

Ayant travaillé pendant près de quinze années dans différentes collectivités, ce sont bien ses références de responsable de service technique qui ont motivées notre collectivité dans la décision de son recrutement. A la communauté de communes, Yannick avait été embauché pour le transfert de la compétence eau et assainissement qui par la décision des communes ne se mettra malheureusement pas en place.

Initiateur de la création de l'association « la Calade », ce passionné de vélo a su mobiliser des habitants sur différents évènements au bénéfice des animations de notre territoire.

A lui aussi nous souhaitons une pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.



Qu'est ce qu'une communauté de communes? Quel est son rôle?

Une communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunal (EPCI).

Pour faire simple, des communes d'un même territoire se regroupent pour exercer des compétences qu'elles ne pourraient pas exercer toutes seules.

Exemple : la gestion des déchets : on n'imaginerait pas voir chaque commune mettre en place un ramassage des ordures ménagères, une déchetterie, des colonnes de tri, embaucher du personnel. Economiquement à plusieurs cela devient possible.



Ce n'est pas une collectivité territoriale car les membres de la communauté de commune ne sont pas élus par l'ensemble de la population (suffrage direct)

Compétences obligatoires, compétences supplémentaires ?

Certaines compétences sont dites obligatoires car le législateur les a imposées aux communautés de communes : collecte et traitement des déchets des ménages, promotion du tourisme, dont la création des offices de tourisme, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire etc.



D'autres sont dites supplémentaires, c'est-à-dire définies dans les statuts de la communauté de communes : protection et mise en valeur de l'environnement, politique du logement et du cadre de vie, création entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, sanitaire et social, promotion et développement des énergies renouvelables et des bioénergies, taxe de séjour, aménagement et mise en valeur de sites touristiques, entretien des sentiers de randonnée, gestion des centres de secours, fourrière animal, centre de secours, SPANC etc.

Pour plus d'informations : <https://www.ccmontlozere.fr/>

Important : UNE COMPETENCE TRANSFEREE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES NE PEUT PLUS ETRE EXERCEE PAR UNE COMMUNE !

Les communautés de communes ont une fiscalité qui leur est propre, elles prélèvent l'impôt sous forme de fiscalité additionnelle à celle perçue par les communes, (taxe foncière, taxe d'habitation,) et depuis 2019, la fiscalité des entreprises (anciennement taxe professionnelle).



Quelles sont les personnes qui gèrent la communauté de communes :

Ce sont les conseillers délibérants. Ils sont choisis dans les communes, leur désignation est fonction du nombre d'habitants de la commune concernée, ils sont désignés à l'occasion des élections municipales. La communauté de communes est présidée par un président élu, il est assisté par un bureau qui permet de préparer les conseils communautaires.

Le conseil délibérant, débat et vote les décisions.

Comme les communes, la communauté de communes peut faire appel aux différentes subventions et dotations pour pouvoir mettre en œuvre les investissements décidés par le conseil délibérant.

De plus et comme les communes, la communauté de communes perçoit une dotation globale de fonctionnement.

Un cas particulier : la clause générale de compétence :

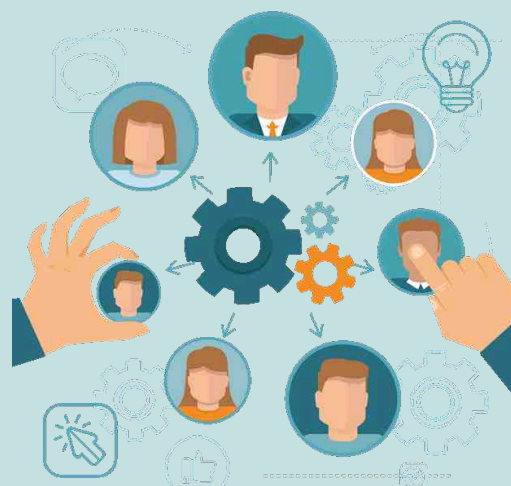
C'est un principe selon lequel une collectivité territoriale dispose d'une capacité d'intervention générale lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

Il existe un intérêt public local (intérêt public et non pas privé).

Les collectivités doivent respecter l'initiative privée, au nom de la liberté du commerce et de l'industrie.

Celle-ci interdit ainsi aux communes de créer, en dehors des cas prévus par la loi, des services publics industriels et commerciaux, sauf si l'initiative privée est inexistante ou défailante, et que des circonstances locales particulières justifient cette intervention au nom d'un intérêt public local.

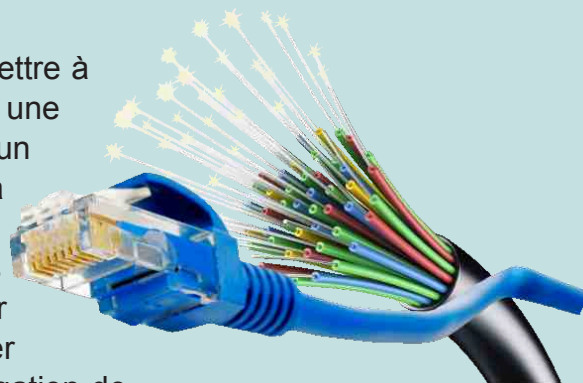
Le domaine d'intervention ne relève pas d'une compétence exclusive de l'Etat ou d'une autre collectivité territoriale (exemple la Région et les transports).



Déploiement de la fibre optique: suite et fin?

Le projet initial du déploiement de la fibre optique en Lozère:

Ce projet avait pour but de désenclaver le territoire et permettre à chaque habitant d'accéder à Internet très haut débit: une ouverture et une avancée dans la vie quotidienne de chacun sur le plan personnel et offrant de nouvelles opportunités à notre territoire sur le plan touristique ou professionnel. Promouvoir le département en attirant des populations nouvelles qui viendraient visiter, habiter et même pouvoir télétravailler : réduire la fracture numérique et favoriser l'inclusion numérique. Le Département a donc fait une délégation de service public en 2018 pour entreprendre ce projet. Il a travaillé avec la société Allfibre pour installer "la fibre pour tous, en 5 ans".



Où en sommes nous aujourd'hui, en 2025?



Aujourd'hui, la quasi-totalité des lozériens est raccordée c'est-à-dire que leur habitation est reliée à la fibre optique; mais seulement 35 % des abonnés ont changé pour un abonnement fibre car certains se satisfont largement du haut débit (ADSL)

Les personnes non raccordées correspondent aux lieux difficilement raccordables de par la particularité géographique de la Lozère

Le problème est que les zones difficilement raccordables sont probablement les zones où les habitants avaient le plus besoin de ce désenclavement numérique.

Ces points sont appelés RIFA il s'agit donc de prises qui seront raccordées à la demande (point rose ou violet sur la carte Allfibre) il en reste environ 1 000 en Lozère.

Si votre habitation fait partie de ces cas, il vous sera nécessaire de faire vous-même la demande de raccordement à la fibre, afin que votre habitation soit raccordée dans les 6 mois maximum... alors prévoyez sachant qu'il y a une limite de 35 demandes par an.

Désormais les nouvelles constructions devront s'acquitter d'une prise en charge de ce raccordement à la fibre contrairement à ces dernières années où pendant le projet de déploiement la prise en charge des frais n'était pas répercutée aux habitants.

Et l'ancien réseau alors?



La fermeture du cuivre se fera en deux étapes:

- première étape fermeture commerciale:

Il ne sera plus possible de souscrire à un abonnement autre que fibre (ADSL ou cuivre) au 31 janvier 2026.

Tout nouvel adhérent aura Internet que par la fibre, par le mobile ou par le satellite.

-la deuxième étape sera la fermeture technique:

Tous les réseaux de la commune seront coupés, le cuivre retiré au 31 janvier 2028 pour la Lozère .

Ainsi la prise T ne fonctionnera donc plus, il n'y aura donc plus de communication voix ou ADSL.



Si vous ne souhaitez pas souscrire à un abonnement Internet il existe des abonnements d'offre téléphonique seulement, dans tous les cas il faudra une box pour relier le téléphone.

Attention: Selon la prise de votre téléphone il faudra en changer si celui-ci a une ancienne prise au format T , ou bien acheter un adaptateur permettant de le relier à la prise de la box qui a un format différent .

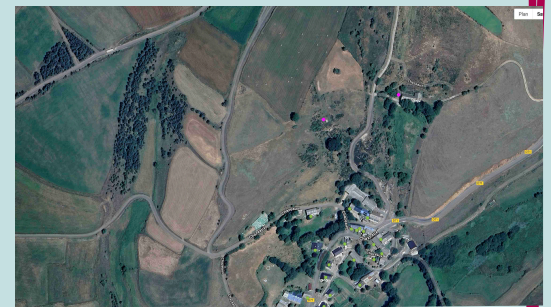
Cependant, certains équipements fonctionnent encore avec le réseau cuivre exemple surveillance des personnes âgées, certains ascenseurs, etc donc pensez à vérifier tous vos équipements avant la date butoir du 31 janvier 2028 sous peine de privation définitive de ces équipements.

Pour savoir l'état de raccordement de ma maison, le mieux est de se rendre sur le site de ALLFIBRE



<https://alliancetreshautdebit.fr/eligibilite/>

Repérer sa maison sur le plan géographique et de regarder la couleur de la pastille...



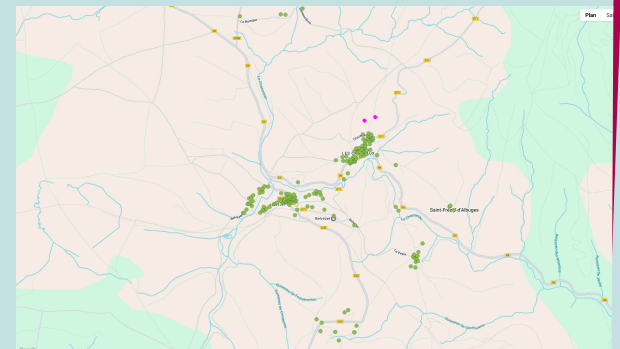
> Si je suis vert: je suis raccordé je peux donc souscrire à une offre dès à présent.

> Si je suis rose ou violet: cela signifie que je fais partie des prises RIFA, il me faut donc demander à être raccordé pour faire partie des 35 prises annuelles raccordables dans les 6 mois

> Si je suis bleu: le réseau est en cours de construction

> Si je suis jaune, je pourrais bientôt avoir un abonnement.

> Si je suis noir: il y a un soucis, je contacte Allfibre pour avoir plus de renseignements.



Votre éligibilité Déploiement du réseau

Visualiser les réseaux haut-débits

Mise à jour: 04/06/2025

Par adresse Par commune

Saisissez votre adresse

Me localiser

Légende de la carte

- Etat d'avancement de la Fibre grand public (FTTH)
 - En cours de déploiement
 - Déploiement à la demande
 - Déploiement bloqué
 - Prochainement disponible à la commercialisation
 - Disponible à la commercialisation
- Zone AMII

Zoomer pour afficher les points

Plan Satellite

ALL FIBRE
AVENIR LOZÈRE - ALLIANCE FIBRE
LA FIBRE POUR TOUS

129 Chemin Soubre la Gleizo
Bâtiment C 549
48190 Mont Lozère et Goulet

Le déploiement de la fibre optique est en cours dans votre quartier.
[+ d'info](#)

Infos sur les voies communales

Beaucoup d'habitants ont du mal à bien définir la nature des voies qu'ils utilisent.

Pour y voir plus clair, voici la bonne définition de chacune d'entre-elles et leur importance dans le domaine routier communal.

- **Les voies communales** font parties du domaine public routier communal. Leur entretien est obligatoire. Elles sont la plupart du temps revêtues.

A Mont Lozère et Goulet, 18% ne le sont pas.

Les rues, les places de villages peuvent être rattachées au linéaire des voies communales.

La longueur de voirie communale participe pour une part au calcul de la dotation globale de fonctionnement (dotation de solidarité rurale). DGF de cette année : 1 065 241€. La longueur totale de cette voirie représente 79,609km sans les rues (avec les rues de village : 94 ,159km).

Ces voies ont été répertoriées avec l'aide de la DDE, un descriptif détaillé de chacune des voies a été réalisé à cette occasion.



- **Les chemins ruraux** correspondent aux chemins appartenant à la commune, affectés à l'usage du public, mais qui n'ont pas été classés comme voie communale.

Ils font partie du domaine privé de la commune. Leur kilométrage total est très important.

Chaque année la collectivité s'efforce d'entretenir un linéaire important en fonction de ses moyens.

- **Les chemins d'exploitation** font partie du domaine privé et desservent divers fonds privés.

L'usage est commun à tous les propriétaires des biens desservis. Leur entretien est de la responsabilité des propriétaires.

Ces chemins peuvent être interdits au public



Voici un tableau succinct des voies communales de Mont Lozère et Goulet:

Commune	Voies communales revêtues en KM	Voies communales non revêtues en KM	Total général
Bagnols les Bains voies	3,47	1,755	5,225
rues	1,82	0,25	
Belvezet voies	4,9	0,71	5,61
rues	0,932	0,75	
Le Bleymard voies	8,75	8,98	17,73
rues	3,586	0	
Chasserades voies	19,275	1,81	21,085
rues	3,505	0,315	
Mas d'Orcières voies	11,769	0,75	12,519
rues	1,376	0,1	
St Julien du Tourmel voies	14,47	6,1	20,57
rues	1,135	0,78	
TOTAL voies communales	62,634	14,135	82,739
total rue	12,354	2,195	14,55
TOTAL VOIERIE et rues			97,289

Parution d'un ouvrage local

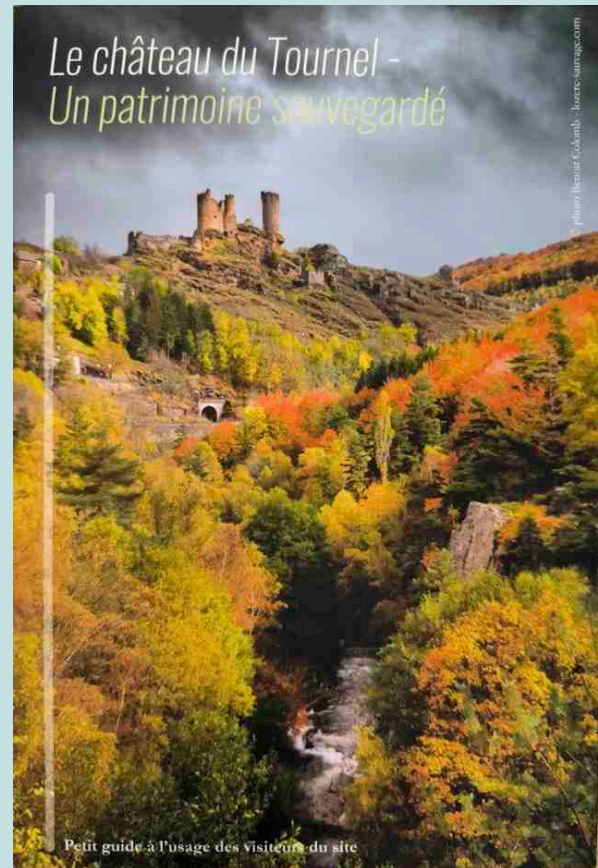
On aura travaillé avec beaucoup d'énergie pour publier ce livret sur le château du Tournel et les travaux réalisés.



Cindy Chapelle des éditions « le Grand Petit monde » a mis en page les textes, les photos en faisant appel à ses talents de graphiste.

Des photos au drone de Bruno Calendini photographe bien connu en Lozère qui, dix années après, a repris les mêmes images sous un même angle, ce qui a permis de se rendre compte de l'ensemble des évolutions de ce magnifique château moyenâgeux, inscrit dans le paysage de notre commune.

Dernière tranche à venir cette année, largement financée par le Département, l'Etat et les aides de la fondation du patrimoine.



Ce livret est disponible gratuitement à la mairie.



Recette: le granité d'été



Préparation: 40 min

Ingredients pour 6 personnes:

50 g de fruits frais (abricot, pêche, nectarine, melon)

30 à 45 cl d' eau

97.5 g de sucre

Quelques feuilles de menthe

Étapes

Dans une casserole, verser l'eau et le sucre et porter à ébullition en mélangeant jusqu'à ce que le sucre soit complètement dissout.

Baisser le feu et prolonger la cuisson pendant 5 min.

Oter du feu et laissez refroidir.

Rincer les abricots, les pêches et nectarines, les dénoyauter et les couper en morceaux. Couper la chair de melon en cubes.

Mixer les fruits et verser la purée obtenue dans le sirop refroidi.

Bien mélanger et verser la préparation dans un récipient à fond plat.

Placer au congélateur pendant 2 heures durant lesquelles il faudra gratter la préparation à la fourchette (de sorte à l'émietter) toutes les 15 min pour obtenir la consistance pailletée du granité.

Servir les granités dans des verrines, ou des coupes bien froides, parsemés de menthe fraîche.

La photo du jour

Beauté mortelle...

Bien connue de nos paysages, la Digitale pourpre (aussi parfois appelée "Pétarelle" par nos anciens) nous ravie toujours de sa beauté.

Sous sa riche inflorescence aux couleurs magnifiques se cache un poison mortel. En effet la digitaline qu'elle contient est toxique par ingestion (pour les Hommes et les animaux aussi) entraînant vomissements puis ralentissement du cœur... donc utilisée dans les traitements d'insuffisance cardiaque et arithmie.

Une beauté mortelle... à vertus thérapeutiques...



ANNUAIRE PRATIQUE

LES MAIRIES DÉLÉGUÉES

Bagnols les Bains: 04.66.47.64.79

2 rue de la Poste , Bagnols les bains,
48190 MONT LOZERE ET GOULET

Belvezet: 04.66.47.97.50 ,

village de Belvezet,
48170 MONT LOZERE ET GOULET

Le Bleymard: 04.66.31.13.83

quartier la Remise, Le Bleymard
48190 MONT LOZERE ET GOULET

Chasseradès: 04.66.46.01.16

village de Chasserades,
48250 MONT LOZERE ET GOULET

Mas d'Orcières: 04.66.47.62.34,

village d'Orcières
48190 MONT LOZERE ET GOULET

Saint Julien du Tournel : 04.66.47.67.12

Village de Saint Julien du Tournel,
48190 MONT LOZERE ET GOULET

Adresses utiles:

Le camping de Bagnols les bains:

Le TIVOLI : 06.44.21.01.48

Le camping du Bleymard:

la Gazelle: 06.85.76.95.63

Le camping de Chasseradès:

06.49.59.06.65

Village de vacances du Bleymard:

04.66.48.65.14

La Maison de Service Au Public

du Bleymard : 04.66.46.68.85

de Villefort : 04.66.46.69.85

Vous avez apprécié ce journal, vous aimeriez que nous développions certains sujets, faites part de vos propositions à Laura Diet, responsable coordinatrice de cette publication...